

Secteur : Transports

Sous-secteur : Transport aérien

Classification de l'industrie : CPC 746 Services annexes des transports aériens

Palier de gouvernement :

Mesures : *Decreto con Fuerza de Ley 241 del Ministerio de Hacienda, Diario Oficial, abril 6, 1960*

Description : *La Junta de Aeronáutica Civil (Commission de l'aviation civile) établit les plans généraux concernant les aéroports et terrains d'atterrissage, ainsi que les aides à la navigation aérienne et les installations nécessaires pour appuyer et protéger le trafic aérien. Il faut obtenir une autorisation de la Junta de Aeronáutica Civil pour la construction, l'exploitation ou l'entretien d'aéroports, terrains d'atterrissage et autres installations de navigation aérienne.*